



## La lettre de l'UFR

N°9

06/10/2020



### Élections CNRACL, c'est parti ! Mobilisation générale des retraité.e.s

**L'**arrêté relatif au renouvellement du conseil d'administration a été récemment publié, les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL auront donc lieu du 1er au 15 mars 2021 ...

**C**e seront des élections importantes pour la sauvegarde de notre régime de retraite, pour les affilié.e.s et les retraité.e.s.

Le scrutin est aussi déterminant pour toute la CGT et sa représentativité.

Avec un corps électoral de plus de trois millions d'inscrit.e.s, retraité.e.s et affilié.e.s, c'est une élection nationale de très grande ampleur. C'est le moment pour exprimer clairement l'attachement à un régime de retraite par répartition à prestation définie ! Dans le prolongement des manifestations de Janvier et du rejet de la réforme Macron, voter CGT aux élections CNRACL soulignera notre détermination contre l'instauration d'un système à points. C'est également l'occasion de renforcer la démocratie par l'élection des membres au Conseil d'administration.

### Il est important de voter et de faire voter !

**L**es voix CGT renforceront les avis de la CGT dans les choix de gestion, mais aussi :

- chez les actif.ve.s pour porter nos revendications, et notamment un droit de départ anticipé consécutif à la pénibilité concernant la catégorie active.
- chez les retraité.e.s pour l'amélioration du budget et des conditions d'octroi de l'aide sociale et pour imposer la péréquation sur les pensions des retraité.e.s des mesures salariales accordées aux actif. ve.s.

**Pas une minute à perdre,  
toutes et tous en campagne pour gagner un à un les votes CGT  
pour le conseil d'administration de la CNRACL !**

# JE SUIS RETRAITE.E. AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2020

**JE VOTE...**



## Je vote par correspondance

Dès réception du matériel de vote et dans tous les cas avant le 15 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Le matériel reçu avant le scrutin sera accompagné des modalités de vote.

Il suffira de retourner votre carte T préaffranchie après y avoir apposé l'étiquette de vote correspondant à votre choix.

## Je vote par internet

Du 1er mars 2021 à 9 heures au 15 mars 2021 à 18 heures.

Vous recevrez votre matériel de vote accompagné d'un moyen d'authentification, composé d'un identifiant et d'un mot de passe, générés de façon aléatoire, permettant de vous connecter à la plateforme de vote.

Il sera possible de voter depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone connecté à Internet.



**OUI ! MAIS ?...**

**Pour voter, je dois être inscrit.e sur les listes électorales...**

**Je vérifie mon inscription, à partir du 16 novembre jusqu'au 19 décembre 2020 :**

- sur la liste consultable et affichée à la Mairie de ma commune de résidence.
- Sur le site CNRACL à partir du 1er décembre 2020
- Je demande une rectification pour 1 ajout, 1 radiation ou une modification du collège d'appartenance via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site de la CNRACL à l'adresse suivante :

Elections CNRACL—Rectification  
Rue du Vergne  
33059 Bordeaux Cedex

**Je m'assure que mes coordonnées (état-civil et adresse) sont à jour jusqu'au 11 janvier 2021 :**

- Consulter et modifier mon adresse postale via mon espace personnel CNRACL ou en appelant le 05 57 57 91 00 de 9 h à 17 h 30
- Consulter et modifier mon état-civil via mon espace personnel CNRACL ou sur la liste électorale consultable à la mairie de ma commune de résidence

**RECOURS**

**Je connais des retraité.e.s de la Fonction Publique Territoriale ou de la Fonction Publique Hospitalière**  
**Je les informe du scrutin et les engage à voter**

**LA VICTOIRE AUX  
ELECTIONS CNRACL EST  
L'AFFAIRE DE TOUS**



Didier Louvet

## Sommaire :

Elections CNRACL  
Edito du Secrétaire  
Général de l'UFR  
Non à une Cinquième  
branche de la Sécurité  
sociale - Pourquoi ?  
SYNDICAT ET / OU  
POLITIQUE !!  
OUF ! Reprise des  
vraies réunions  
Réforme des retraites :  
Le retour  
Activités de l'UFR au  
sein de l'UCR

Dans un précédent édit, je prenais mes distances avec les thèses complotistes qui je pense sont formulées, pour plus encore nous embuer et nous amener à des choix excessifs, orientés et destructeurs. Je n'enlève rien à ces propos.

Je reprends cependant et prolonge mes doutes sur les gestions de la crise du coronavirus et les choix des gouvernements, notamment occidentaux.

Nos dirigeants semblent à tous prix vouloir juguler le problème en vous culpabilisant et donc légitimement en vous punissant.

La table des sanctions est longue :

- soirée entre ami.es, tu ne feras point,
- fêtes de mariage, d'anniversaire ou de communion, tu te passeras,
- les enterrements [sauf vie de célibataires] même dus à la covid19 seront possibles, (le scandale de la gestion des funérailles en mars avec l'exemple des pompes funèbres de Rungis à laisser quelques traces...), mais tu y assisteras dans l'intimité...
- Salles de sport, concerts, discothèques, tu éviteras,
- pour les piscines demandez à Jean Castex qui ne sait plus répondre devant Léa Salamé.
- Les stades Gerland ou autres, Roland Garros ou circuit de Magny-cours seront réservés aux privilégiés. Vas donc te divertir au Puy du Fou.
- Même le tour de France en plein air (qui nous montre pourtant que nous devrions tous nous doper au « gingin » car cela nous permet de franchir les montagnes plus vite que les hybrides) est confiné derrière les barrières.

Les autres divertissements sont tout aussi prohibés, même simples comme les bars et restaurants de Marseille où la Covid 19 a remplacé la sardine pour boucher le port.

Selon notre élite gouvernementale, conseillée par des milliers de scientifiques/journalistes ou l'inverse, les décisions sont prises pour votre bien et celui de nos anciens qui risquent à nouveau de payer l'addition dès que les hôpitaux seront saturés. Déjà ce jour 20% des actes chirurgicaux sont reportés. Rien n'a été fait depuis mars pour anticiper une 2<sup>ème</sup> vague. Les 10 000 appareils de réanimation commandés avec précipitation ne sont finalement opérationnels en réanimation que pour 1600 d'entre eux, aucun lit d'hôpital ouvert mais au contraire les lits sont moins nombreux encore en septembre qu'en mars, pas de postes de personnels créés et scandale des tests après le celui des masques.

Il est vrai que nous avons un virus HYPER intelligent qui vous épargne dans le métro, au boulot, dans les écoles mais vous attend au coin de la rue pour vous attaquer sournoisement seulement si vous vous rendez au restaurant, à la plage ou au concert...

Ce qui est sûr est que vous devez rester en forme pour prendre les métros et RER B bondés le matin et produire français pour sauver l'économie ou plutôt les économies de nos riches dirigeants.

Confinement, emprunts considérables de l'état, cadeaux aux grands groupes, financement pour la 5ème branche... A n'y rien comprendre pensons-nous ? Que nenni. Suivons bien ....

Même en recevant des aides colossales du budget national, ceux-ci se sont, encore pour la plupart, octroyés des augmentations considérables avec les votes de complaisance de leurs Conseils d'administration.

De l'ordre d'environ 15% dans les grands groupes, nous sommes une nouvelle fois atterrés au regard du sort des fonctionnaires qui subissent depuis 10 ans le gel du point d'indice et pour lesquels, alors que la pandémie est toujours présente, le gouvernement s'est empressé de remettre en place le jour de carence. Notre indignation est semblable lorsque nous apprenons l'augmentation de 0.1% du point de retraite AGIRC-ARRCO accordée aux retraités.es.

Les aides publiques inondent la sphère financière qui ne protège que sa bulle (spéculative en autre).

Pourquoi tant d'argent possible pour eux alors que rien n'a été possible auparavant pour nous et toujours inenvisageable pour nos gouvernants ?

Le monde regorge et dégueule d'argent... tant et tant qu'il ne sait plus quoi en faire !

Rappelez -vous, depuis 2 décennies déjà, vous entendez la place financière de Paris, vous évoquez régulièrement les surchauffes de l'économie, tantôt chinoise, asiatique ou américaine..., high tech, immobilières ou crypto monétaires.

Même si nous ne pouvons plus les croire, entendez que quand ils s'adressent entre loups, ils ne disent pas que des conneries.

Tout en s'opposant aux propositions de décroissance des « ayatollahs verts » (je ne risque pas la correctionnelle en reprenant les propos du chef suprême), les institutions, holdings et groupes financiers mesurent qu'ils croulent sous le pognon de dingue et qu'ils ne savent plus où le placer... ???

Ne rien en faire leur ferait tout perdre. Il convient alors de placer leur trésor dans les obligations souveraines d'État garanties même à taux négatifs. C'est ainsi que les taux du marché pour les prêts accordés à la France, l'Allemagne et autres grands états, mais aussi pour certaines grandes entreprises réputées fiables à moyens termes sont négatifs depuis plusieurs années maintenant.

Quand le gouvernement casse la Sécurité sociale, les caisses de retraite et vous stigmatise sur la dette nationale, il oublie de vous préciser qu'à chaque emprunt français, l'état est plus riche qu'avant. Nous ne vivons plus à l'ère de l'emprunt Giscard qui a engraisé avec des taux exorbitants les plus fortunés au moment du 1<sup>er</sup> choc pétrolier. C'est à dire, qu'actuellement les très riches prêtent aux états à des taux négatifs des sommes qui lui sont restituées en partie sous forme de subvention et le capital de la créance leur sera remboursé légèrement minoré. Au final, les prêteurs subventionnés sont toujours aussi riches: cherchez l'erreur. Les vrais perdants seront les salariés licenciés ou en chômage partiel, les retraités aux pensions gelées, les fonctionnaires encore sacrifiés. La protection sociale sera la grande sacrifiée pour éponger les dettes dues aux cadeaux pour les entreprises.

La sécurité sociale fête en octobre ses 75 ans. Elle a résisté toutes ces années aux attaques incessantes du patronat et des chantres du libéralisme.

Profitions des initiatives prises pour cet anniversaire et de la campagne CGT pour empêcher les nouvelles mesures envisagées pour l'affaiblir plus encore. Soyons à l'offensive. Exigeons une sécurité sociale universelle, solidaire qui réponde aux besoins des populations.

## Non à une Cinquième branche de la Sécurité sociale - Pourquoi ?

La crise sanitaire qui a fait suite à la pandémie de Covid-19 a mis en lumière une hausse des besoins pour la prise en charge des dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le gouvernement dans son projet de loi relatif à la dette sociale prévoit la création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale qui s'ajouterait aux quatre existantes : maladie/maternité, accidents du travail/maladies professionnelles, famille et retraite, **cotisations/recouvrement**. Elle aurait comme fonction, la prise en charge des frais liés aux soins de santé, à l'aide spécifique autour de la perte d'autonomie ou à l'hébergement en établissement spécialisés.



La perte d'autonomie et le handicap consistent en l'incapacité pour une personne de décider et d'assurer seule certains actes de la vie courante. Elle est le résultat de situations prévisibles ou non, mais aussi matérielles, sociales ou familiales, tout au long de la vie et à tout âge. Elle est liée au processus du vieillissement, aussi bien physique que psychique, mais aussi à des problèmes de santé, à l'insuffisance des mesures de prévention des risques tout au long de la vie et particulièrement en situation de travail aggravée encore par les reculs en matière de santé au travail.

Pour le financement de cette cinquième branche, le PLFSS 2021 prévoit 31,2 milliards qui seraient alimentés par une cotisation sociale de 0,15 points de contribution sociale généralisée CSG remplaçant le financement apporté jusqu'alors par l'assurance maladie. Il est prévu une "taxe Covid temporaire" sur le chiffre d'affaires des organismes complémentaires de santé. Cette taxe est prévue à hauteur de 1,5 milliard d'euros, mais son montant pourrait être revu. Elle doit "compenser" les économies réalisées par les organismes complémentaires santé durant l'état d'urgence sanitaire.

Mais pour la CGT, La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire, avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie. La prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la solidarité nationale liée aux cotisations sociales et assurée par la Sécurité sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans sa branche maladie.

C'est pour cela que la CGT affirme la nécessité de renforcer l'universalité de l'assurance maladie et non de créer une 5ème branche. Ce qui aurait pour effet de fragiliser son financement sur la base du salaire socialisé en le fiscalisant et de l'ouvrir à des complémentaires ou à des assurances privées qui n'attendent que cela.

C'est, en premier lieu, la suppression de la discrimination entre les moins de 60 ans qui bénéficient d'une prestation compensatoire handicap (PCH) et les plus de 60 ans qui bénéficient de l'allocation de la perte d'autonomie (APA) qui est nécessaire. En effet, le différentiel des prestations est aujourd'hui de 6 milliards d'euros par an au détriment de la perte d'autonomie.

La CGT demande la mise en place d'un grand service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant l'ensemble des personnels concernés (que ce soit à domicile ou en établissement), il pourrait ainsi offrir à toutes les personnes en perte d'autonomie un service de proximité, dans les mêmes conditions, et sur l'ensemble du territoire. La question de l'autonomie doit, pour la CGT, s'inscrire dans une politique globale de reconquête de la Sécurité sociale renforcée, intégrale et universelle.

Elle doit être assise sur ses principes fondateurs, permettant à chaque personne de « **faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort** ».

C. S.

## **SYNDICAT ET / OU POLITIQUE !!**

A une époque pas si lointaine la CGT prônait un syndicalisme rassemblé, mais aujourd'hui des velléités agressives ont changé la donne. La CFDT, que chacun(e) d'entre nous connaît comme un syndicat réformiste et d'accompagnement des réformes imposées par les gouvernements successifs, par la voix de son secrétaire général sous un prétexte digne de : « vous allez voir ce que vous allez voir », prétend qu'il y en a marre de s'engueuler ? Il est vrai qu'à force de collaborer dans les tables rondes et les négociations avec le gouvernement, la CFDT trompe les travailleurs en négociant toujours à minima. Pourtant localement dans les boîtes des adhérents participent au front commun avec la CGT et d'autres organisations syndicales. Ce qui m'amène à penser qu'on retrouve la copie conforme au plan politique même si l'on sait que l'élection municipale est plus en phase avec la population locale.

J'aurais aimé relater pour Lamorlaye, la commune où je réside, la prise de pouvoir par une liste de la « gauche » locale. Or depuis 2015 elle n'existe plus. Aux départementales et aux régionales, elle fut éliminée au 1er tour. Pour la petite histoire, nous avons eu des municipales en 2017 suite à une plainte déposée contre les vainqueurs, par les listes placées en 2ème et 3ème positions accusant la liste élue de tricherie, puis en 2018 suite à invalidation et menace de mise sous tutelle par la préfecture, l'équipe élue l'année précédente a été réélue avec 55,2% au 2ème tour.

### **La nouvelle croissance qui ne dérange pas la ploutocratie: L'abstentionnisme**

Enfin 2020 : de nouveau les municipales et un plébiscite pour l'équipe sortante avec 69,81%. Elle n'a pas eu le soutien de LR comme en 2017. Seules 2 listes se présentaient. La seconde c'était DVD avec un saupoudrage de LReM. Je sais que je suis placé dans un microcosme très réac et embourgeoisé. La population recherche le calme. Certains sont employés à ADP Roissy et privilégient leur pré carré. L'équipe sortante et reconduite a su gommer les imperfections et surtout ne plus alimenter les querelles à la cloche merle qui ont marqué les 20 années passées. Les mêmes causes ont alimenté les mêmes effets dans un contexte exceptionnel. Alors que nous étions parmi les 8 premières communes touchées par le Covid 19 beaucoup d'électeurs n'ont pas priorisé le civisme.

Cet état de fait m'inspire un commentaire

### **PARFOIS LE CHAUD MAIS PLUS SOUVENT LE FROID.**

Accueillons avec une satisfaction non feinte le score des municipales dans les 3 grandes villes, Bordeaux, Lille, Rouen et plus près de nous géographiquement Corbeil, St Ouen, Villeparisis, Sevran et bien d'autres. Ne nous cachons pas que Macron et ses acolytes avait déjà tout prévu par le truchement du remaniement ministériel. N'écouter pas les effets d'annonces nous ne dirons pas que le gouvernement se droitise ce n'est pas possible. D'une part des poids lourds sont confortés : Le Maire, Darmanin, et d'autre part certaines opportunités pour ne pas dire opportunisme sont entérinés Bachelot, Pompili. (Et la parité est respectée) Jean Castex le boss de Matignon peu connu du grand public annonce d'emblée que l'ensemble des réformes vont se réactiver. Alors on déconfiner ou pas !! Nokia, Sanofi, Air France, Air bus pour ne citer que des entreprises à forts effectifs seront impactées. Tout ça pour dire que décidément la CGT n'est pas prête à retirer le bleu de chauffe. Ça craint pour un septembre noir : retraites, sécu etc...

L. V.



## OUF ! Reprise des vraies réunions

Enfin, après plusieurs mois de torpeur syndicale, de réunions téléphoniques ou visioconférences, c'est le retour des vraies réunions, des réunions physiques, certains, pour faire bien, disent 'présentielles'.

D'accord, on est présents, mais on ne s'embrasse pas encore même si le cœur y est.

Mais quel plaisir de retrouver les camarades, oh, pas nombreux, certains disent que c'est les vacances, ou d'autres ont peur de la contamination, d'autres encore craignent que le confinement soit démobilisateur.

Quoi qu'il en soit, ces vraies réunions sont bien plus efficaces que les succédanées informatiques : On peut mieux débattre, réfléchir et analyser collectivement, échafauder des plans d'actions, adopter des objectifs, et distribuer les tâches.

Le bilan est à chaque fois positif, en voici deux exemples bretons.



Le 2 juillet dernier, la CFR Bretagne s'est réunie à Lorient avec, à l'ordre un point d'orga qui souligne un retard des versements inquiétants, et le sujet crucial du remplacement de l'animateur de la CFR. Les camarades pressentis depuis longtemps n'ayant finalement pas donné suite pour diverses raisons, il s'en est trouvé un qui s'est dit être intéressé, sous réserve de l'explication détaillée du rôle d'un

animateur de CFR et lui avoir donné des garanties sur l'engagement fédéral pour un mi-temps. Ce camarade s'est déclaré d'accord. Ce résultat justifiait bien notre déplacement à Lorient, d'autant que nous n'aurions pas réussi avec les moyens de communication distants.

Il est vrai que nous n'avons pas pris un repas en commun comme à l'accoutumée pour prolonger la réunion : A Lorient, rien n'était ouvert !

Autre réunion 'vraie', le collectif de l'USR 22, tenue le 29 juillet.

Certes sur une quinzaine de camarades, nous n'étions que cinq, mais nous avons bien travaillé entre autres sur l'analyse de la situation liée à la pandémie, sur l'action gouvernementale et ses conséquences, sur la préparation de la rentrée, le congrès de l'UCR, et notre prochain journal et sur les actions à venir :

- le 17 septembre
- une action conjointe (hospitaliers, territoriaux et assistantes de vie à domicile) sur les EHPAD,

Bref, nous sommes sortis satisfaits de cette réunion car même à cinq seulement, nous avons retrouvé une dynamique, une envie et un moral qui nous rend plus fort pour demain.

Ce vécu semblait mériter ce témoignage.

M. L.



## Le gouvernement n'a jamais eu l'intention de renoncer à réformer les retraites.

Il envisage plusieurs pistes :

### La clause du grand-père intégrale

La transition vers un nouveau système universel ne concernerait uniquement que les nouveaux entrants sur le marché du travail en 2022 soit les jeunes nés à compter de 2004.

### La retraite à 2 étages pour tous

Les principes de la retraite actuelle seraient maintenus avec deux étages comprenant un régime de base et des régimes complémentaires.

Le 1er étage serait le régime de la base ou s'appliquerait des règles de calcul identique pour tous avec une convergence des cotisations. Il serait limité à un plafond et les règles du régime général actuel s'étendraient à l'ensemble des régimes de bases.

Les régimes complémentaires constitueraient le deuxième étage et seraient adaptés à chaque type de profession en fonction de leurs spécificités. Il pourrait être organisé en trois gros blocs qui seraient le privé, le non salarié, et le public.

### La disparition des régimes spéciaux.

Cette mesure aurait une portée politique tout en s'éloignant du projet de réforme, elle permettrait au gouvernement de sauver la face et malheureusement serait bien acceptée par les français. Il pourrait être envisagé une réduction du nombre de Caisses et de leurs effectifs et permettrait de réaliser des économies en baissant les coûts de gestion.

Cette réforme peut être aussi réalisée de façon paramétrique avec plusieurs mesures telles que :

- Le relèvement de l'âge de départ à la retraite à 64 ans soit 3 mois par génération à compter de la génération 62.
- L'instauration d'un âge minimal de départ à taux plein sans décote qui passerait de 62 à 63 qui pourrait être combiné avec une baisse de l'âge du taux plein qui serait ramené de 67 à 65 ans.
- Une accélération de la réforme Touraine avec l'augmentation de la durée d'assurance d'un trimestre par génération afin d'atteindre plus rapidement les 43 ou 44 années de cotisation.

### Et les retraités ?

Bien entendu, le gouvernement n'a pas l'intention de les oublier. Dans ses tiroirs, Macron a déjà prévu une revalorisation des pensions de retraite de plus en plus faible, (exemple l'AGIRC-ARRCO, prévoit une augmentation de 0,1 % en novembre 2020), un alignement envisagé du taux de la CSG sur celui des actifs ainsi qu'une réduction de 50 % de l'abattement fiscal.

C. S.

## *Activités de l'UFR au sein de l'UCR*

Ce mois-ci 2 rencontres étaient organisées par l'Union Confédérale des retraités.

La première était une rencontre entre les UFR et l'UCR. A cette occasion il a été présenté un dispositif de campagne de syndicalisation et d'abonnement à Vie Nouvelle. Ce dispositif affirme une volonté de travail commun entre les UFR et les USR afin d'aider à une réelle participation des sections de retraités lors des réunions qui seront programmées sous la responsabilité du dispositif Référents/Coopérants de l'UCR. Toutes les UFR et les Usr vont recevoir une note détaillant le dispositif. Il est à noter que ce dispositif s'inscrit complètement dans la campagne confédérale « Le Tour de France de la syndicalisation ».

Les 21 et 22 septembre s'est tenu le Comité Général de l'UCR, où notre UFR était représentée. Marc Bastide a traité l'actualité et a fait une analyse de la situation sociale et économique en ouverture et a lancé le débat.

L'assemblée de 90 personnes représentait pratiquement toutes les UFR et beaucoup d'USR. Ce débat a été riche et a mis en exergue les difficultés rencontrées, qui sont semblables de région en région. Remontent les sujets qui sont la baisse d'activité, la difficulté à se remotiver, la fracture numérique, la difficulté à s'adresser aux adhérents en utilisant des mots différents que ceux employés par le Gouvernement.

Il a été fait un point d'ORGA qui fait surgir les difficultés accentuées par la crise à retrouver nos retraités qui ont tendance à être absorbés dans les syndicats d'actifs.

Le Congrès de l'UCR qui doit se tenir à Saint-Malo du 30 novembre au 4 décembre est maintenu à ce jour avec les conditions sanitaires requises. Les mandatements reçus au 16 septembre font état d'un niveau de 78,8% de remplissage. Les représentants du comité général ont fait remarquer que la parité est loin d'être respectée car seulement 118 femmes sont inscrites contre 197 hommes, même s'il y a une progression favorable par rapport au dernier congrès de Bordeaux.

Il a été rappelé aussi que tous les amendements présentés par les sections doivent être validés par les USR ou les UFR, car ce congrès est bien un congrès de structures.